

Le 17/06/2026

## **INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES 2026/2027**

Préambule .....	page 2
A – Affiliations et réaffiliations .....	page 2
B – Diffusions numériques .....	page 3
C – Licences .....	pages 3 à 7
C1 – Prise de licence	
C2 – Contrôle et vérification des licences	
C3 – Licences événementielles et Titres de participation	
C4 – Licence Liberté	
D – Protection des licenciés .....	page 8
E – Protection des données personnelles .....	page 8
F – Championnats et épreuves départementales .....	page 9
G – Règles concernant le classement .....	page 9

## **ANNEXES**

- Catégories d'âges .....	page 10
- Tarifs .....	pages 11 et 12
- Imprimés à télécharger .....	page 13
- Notices d'utilisation à télécharger .....	page 13

Les documents évoqués dans ce document sont accessibles via : <https://www.fft.com/doc/administratif/telechargement.html>

# A – AFFILIATIONS ET REAFFILIATIONS

## Tarifications

La cotisation : elle correspond à la participation des associations aux frais de fonctionnement de la fédération, de ses ligues régionales et de ses comités départementaux.  
Montant des droits (voir annexe 2, Tarifs 2026/2027).

## A1 – AFFILIATIONS

### a) – Procédure d'affiliation

Remplir le bordereau de demande d'affiliation (n°26-1) : téléchargeable directement à l'adresse suivante :  
<https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-1-affiliation.pdf>

- ▶ Trois documents à renvoyer au siège de la FFTT :
  - un exemplaire du bordereau de demande d'affiliation (n°26-1) ;
  - une copie du récépissé d'inscription à la préfecture ;
  - une copie des statuts de la nouvelle association visés par la préfecture.

## A2 - REAFFILIATIONS

Toute association déjà affiliée doit chaque année, **avant le 15 juillet**, renouveler son affiliation (cf Règlements administratifs fédéraux Titre 1 Chap. 1.102)

La procédure est à appliquer aussi bien par les associations libres que corporatives.

### a) – Procédure de réaffiliation

Elle s'effectue par l'intermédiaire d'un formulaire pré-identifié, édité par le Comité et sur lequel les informations relatives aux président(e), secrétaire, trésorier(e) et correspondant(e) sont inscrites. Y figurent également des informations sur la salle et sur le siège social de l'association demandé dans le cadre du contrôle de l'honorabilité par le ministère.

**Ce document est adressé au club qui indiquera dans la partie droite de l'imprimé les informations incomplètes ou erronées.**

Le club retournera ensuite cet imprimé au Comité qui mettra à jour ses fichiers. Cet imprimé devra être accompagné des demandes de licence compétition du(de la) président(e), secrétaire et trésorier(e).

### **Dématérialisation de la réaffiliation**

Le comité laisse aux clubs la possibilité de se réaffilier eux-mêmes. Pour ce faire, **les clubs, via l'espace club**, menu « réaffiliation/fiche club », **peuvent modifier leur fiche club et confirmer leur réaffiliation.**

**Attention, cette possibilité ne sera ouverte qu'aux clubs financièrement en règle avec le Comité, à défaut les droits ne seront pas ouverts pour procéder à la réaffiliation via internet pour les clubs concernés.**

Un menu « réaffiliation/fiche club » apparaît dans l'espace club.

Les clubs devront indiquer sur cette page impérativement le(la) président(e), secrétaire, trésorier(e) et correspondant(e) du club. **Le(la) président(e), le(la) secrétaire et le(la) trésorier(e) devront posséder obligatoirement une licence Dirigeant validée. Seuls ces 3 responsables de club doivent posséder une licence DIRIGEANT.**

De plus, les clubs pourront modifier si nécessaire les informations concernant le nom du club, son site web, les coordonnées de la salle et du siège social de l'association. Une notice détaillée concernant cette fonctionnalité est disponible en support d'aide :

[https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2\\_Mon\\_Espace\\_Club\\_Re-affiliation\\_Club.pdf](https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf)

En procédant à son affiliation, ou à sa réaffiliation, le club s'engage à licencier l'ensemble de ses adhérents, conformément aux règlements en cours au sein de la fédération.

### b) – Nom du club

Le libellé du club comprend un nom long (32 caractères maximum) et un nom court (15 caractères). Il est souhaitable de faire figurer, en tête de ces libellés, la ville du club telle qu'elle est indiquée dans la fiche club et de veiller à ce que le nom court soit compréhensible du plus grand nombre en évitant, dans la mesure du possible, les sigles ou acronymes.

### c) – Fiche de renseignements club – Responsables/structure

Les clubs devront compléter l'imprimé joint aux instructions administratives.

### d) – Attestation d'affiliation

Les clubs peuvent éditer eux-mêmes leur attestation d'affiliation via l'espace club - « Administratif ». Les clubs affiliés se voient proposer en choix « attestation affiliation ».

## e) – Attestation d'assurance

Les clubs peuvent éditer eux-mêmes leur attestation d'assurance via l'espace club - « Administratif ». Les clubs affiliés se voient proposer en choix « attestation assurance ».

# B – DIFFUSIONS NUMERIQUES

Les clubs devront compléter l'imprimé ci-joint « fiche de renseignements club ».

Le comité adressera toutes les informations dédiées à une diffusion générale à la liste des personnes transmise par le club.

# C – LICENCES

## 1 - Catégories d'âge

Voir annexe 1

## 2 - Tarifications

Voir annexe 2 (Tarifs 2026/2027)

## 3 - Procédure

Le comité autorise l'établissement des licences par le club, via Internet ("L'espace Club" : cf. Annexe p11).

Les clubs peuvent prendre les licences de deux manières différentes :

Le système de prise de licence	Prise de licence par l'espace club	Demande de licence auprès de l'organisme gestionnaire
	www.fft.com/monclub	Envoi courrier ou dépôt
Effectuée par	club	club
La licence est validée immédiatement	oui	non
Nécessite une confirmation écrite	non	oui
Est validée ultérieurement par	-	comité
Edition attestation de licence (tous joueurs)	Dématérialisée. Oui par licencié, club, ligue ou comité	Dématérialisée. Oui par licencié, club, ligue ou comité
Responsabilité et stockage des documents de certification médicale	club	comité

La **saisie de l'adresse réelle de tout licencié est impérative**. Les zones "Adresse" doivent donc être obligatoirement remplies.

Les adresses des licenciés sont fréquemment utilisées pour des mailings. Le taux de retour pour adresse erronée est toujours très important. Ceci constitue un handicap pour toute la correspondance institutionnelle. Aussi, il est important d'être attentif à la qualité du fichier "Adresses" des licenciés et notamment sur la saisie et la mise à jour des adresses postales.

La **saisie de l'adresse électronique est obligatoire**. Elle permettra aux licenciés de recevoir leur attestation de licence, des informations comme la lettre d'information (Newsletters) de la FFTT, de la Ligue et du Comité. **A défaut d'adresse électronique du licencié, l'attestation de licence sera envoyée au correspondant du club.**

La licence permet l'accès à son espace personnel et au Club Avantage (une fois le compte licencié activé).

La protection des données personnelles doit être assurée par les clubs et l'ensemble des instances ; comité, ligue et fédération (voir E – Protection des données personnelles).

**La saisie du nom de naissance, du pays de naissance et de la ville de naissance est obligatoire pour les Dirigeants, Encadrants (Techniciens) et Arbitres et conseillée pour les autres licenciés** dans le cadre des directives de contrôle d'honorabilité demandées par le ministère en charge des Sports.

## 4 - Honorabilité

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du Système d'Information automatisé du contrôle d'honorabilité (SI honorabilité) des éducateurs sportifs et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) et bénévoles disposant d'une licence sportive.

Le dispositif repose sur la transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'Etat de procéder à ce contrôle.

Le contrôle d'honorabilité se détermine donc selon les fonctions exercées et pour les actions d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique ou sportive.

A ce titre, une case « encadrant » est ajoutée dans la liste des fonctions proposées sur le bordereau de demande de licence 24-2 et une seconde case permet au licencié concerné de confirmer qu'il a été informé et a compris l'objet de ce contrôle.

Cette notion englobe celle d'éducateur sportif qui peut aussi être qualifié d'« entraîneur », de « moniteur », de « coach », de « manager », de « préparateur physique », ... La dénomination retenue dans chaque discipline est sans incidence sur l'obligation d'honorabilité. De même, la notion d'éducateur sportif n'est pas directement liée à la détention d'un diplôme ou d'un brevet fédéral.

Toute fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle est concernée.

L'obligation d'honorabilité a été étendue aux arbitres et juge-arbitres licenciés quel que soit le niveau de la compétition dans laquelle ils interviennent. Les modalités du contrôle suivent les mêmes procédures que pour les éducateurs bénévoles et les exploitants (dirigeants) d'établissement d'activités physiques et sportives.

Enfin, le licencié peut s'opposer à ce contrôle d'honorabilité mais il ne sera alors pas habilité à encadrer ni à exercer des fonctions dirigeantes, au sein de son association, d'encadrement et d'arbitrage pour l'activité fédérale.

Dirigeant : <input type="checkbox"/>	Encadrant : <input type="checkbox"/>	Arbitre / JA : <input type="checkbox"/>	Technicien : <input type="checkbox"/>
<small>Contrôle d'honorabilité : Si au moins une des 4 cases ci-dessus est cochée : <input type="checkbox"/> Le licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle **</small>			

En pratique, cette vérification peut être réalisée si les nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance ainsi que la civilité (genre) des personnes concernées sont transmises. En outre, pour les personnes nées à l'étranger, les noms et prénoms du père et de la mère sont nécessaires.

Pour la ville de naissance, il convient d'indiquer le code postal et le nom de la ville, informations obligatoires pour les créations de licences des Dirigeants et Encadrants. Pour les renouvellements de licence, il appartient à chacun de tenir à jour ces informations.

Pour les personnes nées à l'étranger, il convient d'indiquer le code postal du pays, <https://www.insee.fr/fr/information/8377162>, le nom du pays ainsi donc que le nom et prénom de leurs parents.

## C1 - PRISE DE LICENCE PAR LES CLUBS

### 1 – Ouverture des droits

La gestion des droits des clubs est effectuée par le Comité, seul habilité à ouvrir les droits à la prise de licence par internet pour un club.

### 2 – Fonctionnalités

Le club, après avoir désigné le responsable de la saisie des licences en son sein, a la possibilité d'effectuer les opérations de licenciation **uniquement pour les personnes de nationalité française** ou pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse et ressortissants du Royaume-Uni (pays classés C) ; **pour les joueurs étrangers la licence doit être demandée au comité** (voir titre II, chapitre 1 des Règlements administratifs) :

### 3 – Paiement des licences

Le Comité envoie les factures au(à la) Trésorier(e) et au(à la) Président(e) du club; celles-ci doivent être réglées dans les plus brefs délais, par chèque ou de préférence, par virement bancaire.

### 4 – Contrôle

La FFTT ou l'instance gestionnaire peuvent à tout moment contrôler la possession des documents de certification médicale, des demandes de licences et de toutes autres pièces nécessaires à l'établissement de la licence par le club. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la nullité de la licence avec toutes les conséquences sportives, administratives et disciplinaires qui pourraient en découler.

### 5 – Certification médicale

**Règlement médical fédéral** - Voir chapitre III du règlement médical. Les différents cas présentés ci-dessous concernent les licences Dirigeant, Compétition, Loisir et Liberté

#### → Les différents cas pour les licenciés de plus de 65 ans

- Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence.  
Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition. Ce certificat sera valide jusqu'au prochain changement de catégorie d'âge Vétérans s'il est suivi de renouvellements continus **via l'attestation de suivi d'un Parcours de Prévention Santé (PPS) décrite dans le cas b.** Un certificat médical non renouvelé la saison suivante par l'attestation décrite en cas **b.** perd sa validité. Il faudra alors fournir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an. Un même certificat médical ne peut pas être utilisé après un changement de catégorie d'âge avec l'attestation décrite en cas **b.**
- Présenter une attestation certifiant qu'il a complété un **Parcours de Prévention Santé (PPS) valide pour la saison en cours.** Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir suivi de manière complète le module en ligne accessible sur son « espace Licencié » et avoir fourni lors de son accession à la catégorie Vétérans ou lors d'un

changement de catégorie d'âge Vétéran, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.

- c) L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les parents ou accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....

## → Les différents cas pour les licenciés majeurs de 18 à 64 ans

- a) Présenter une attestation certifiant qu'il a complété un **Parcours de Prévention Santé (PPS)** valide pour la saison en cours. Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir suivi de manière complète le module en ligne accessible sur son « espace Licencié ». Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- b) **Présenter, notamment s'il n'a pas pu ou souhaiter accéder au terme de son Parcours de Prévention Santé (PPS),** un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- c) L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....

## → Cas particulier des non-licenciés majeurs :

Pour les non-licenciés majeurs auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an.

## → Les différents cas pour les licenciés mineurs : (au moment de la prise de licence)

Conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 et du décret du 7 mai 2021, l'obtention ou le renouvellement d'une licence permettant la pratique sportive ou la participation aux compétitions organisées par la Fédération française de tennis de table, ses structures déconcentrées et ses clubs est simplifié :

- a) Présenter une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisée conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Pour obtenir cette attestation, la réponse devra être « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur (n°26-10-2). Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.  
**Important : Dans tous les cas, l'adhérent et/ou son représentant légal est responsable des réponses qu'il fournit au sein de l'auto-questionnaire qu'il remplit et il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération.**
- b) Présenter, notamment lorsqu'une réponse de l'auto-questionnaire médical présente un « oui », un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- c) L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....

## → Cas particulier des non-licenciés mineurs :

Pour les non-licenciés mineurs auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an ou une attestation certifiant qu'il a répondu « **non** » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur.

**Important : Dans tous les cas, l'adhérent, ou ses représentants légaux sont responsables des réponses qu'ils fournissent au sein de l'auto-questionnaire et du sérieux du suivi du Parcours de Prévention Santé (PPS). Dans tous les cas, il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération.**

## 6) – Procédure de demande de licence

En préambule, il est rappelé que la Fédération a mis en ligne, depuis la saison 2024-2025, une fonctionnalité permettant aux utilisateurs de rechercher un club puis, selon leur situation, d'effectuer une demande dématérialisée de première licence Loisir ou Compétition, ou une demande dématérialisée de renouvellement de licence Loisir ou Compétition au sein d'un même club. Ces demandes sont ensuite validées par les associations directement depuis leur Espace Club.

Une documentation d'utilisation est également disponible à l'adresse suivante : <https://www.fftt.com/demande-dematerialisee-de-licence-mode-d-emploi.pdf>

Depuis la saison 2025-2026, cette procédure a été enrichie afin de permettre aux utilisateurs d'effectuer une demande de mutation ou de transfert de manière dématérialisée avant la demande de licence. Cette version intègre également la gestion de la certification médicale.

Pour la saison 2026-2027, une nouvelle version de la plateforme apporte plusieurs évolutions majeures visant à simplifier davantage le parcours utilisateur et à améliorer le traitement des demandes par les clubs.

Les principales nouveautés sont les suivantes :

- la mise en place d'une **double authentification par courriel** afin de sécuriser les demandes ;

- le **pré-remplissage automatique de certains champs du formulaire** dans les cas de réinscription, afin de limiter les ressaisies pour les licenciés ;

- l'ajout d'un champ « **commentaire** », permettant à l'utilisateur de transmettre une information complémentaire à destination du club lors de sa demande.

Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité de la dématérialisation progressive des démarches liées à la prise de licence, avec pour objectif de fluidifier le parcours des licenciés tout en facilitant le travail de validation des associations.

### **a) Licences Compétition et Loisir**

- ▶ Pour les **1ères demandes de licence, les reprises d'activité, les transferts promotionnels, les mutations**, l'adhérent doit formaliser sa demande de licence sur l'imprimé de demande de licence n°26-2, ou utiliser l'outil en ligne de demande dématérialisée, et remplir l'ensemble des renseignements demandés (adresse et courriel obligatoire). Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter le comité qui contactera lui-même la fédération (voir E – protection des données personnelles).
- ▶ Pour les **renouvellements**, l'adhérent peut utiliser l'imprimé de demande de licence n°26-2 ou le bordereau pré-identifié (édition SPID à demander au comité), ou utiliser l'outil en ligne de demande dématérialisée. Dans le cas de l'utilisation du bordereau de renouvellement, l'adhérent devra indiquer :
  - Le type de document fourni pour la certification médicale
    - **C** : certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition datant de moins d'un an au moment de l'établissement de la licence.
    - **Q** : attestation certifiant qu'il a répondu non à toutes les questions de son auto-questionnaire (majeur si certificat de moins de 3 ans, ou mineur).
    - **N** : n'est pas pratiquant. La licence portera la mention « sans pratique sportive ».
  - Le type de licence :
    - **T** : Compétition
    - **P** : Loisir

### **b) Licence Dirigeant**

- ▶ Pour la licence Dirigeant, l'adhérent doit utiliser le bordereau 26-2. Elle concerne **exclusivement les président(e)s, secrétaires et trésorier(e)s** des clubs, des comités, des ligues et du Conseil fédéral qu'ils soient compétiteurs ou non. Elle est attribuée lors de l'affiliation ou de la réaffiliation de l'association pour les dirigeants de clubs, lors de la prise de licence pour les membres dirigeants des comités départementaux, des conseils de ligues et du Conseil fédéral. La licence dirigeant permet la participation aux mêmes compétitions de tennis de table que celles autorisées aux titulaires de la licence compétition. La FFTT propose un tarif préférentiel sur la part fédérale pour les président(e)s, trésorier(e)s et secrétaires qui ne jouent pas en compétition. Ce tarif est de 12 € (les dirigeant(e)s qui jouent en compétition s'acquittent du tarif compétition (24,15 €)). Cette remise tarifaire s'effectue en fin de saison lors du point financier au 30 juin. Les changements de type de licence liés à cette licence dirigeant sont gérés par l'instance gestionnaire des licences selon les mêmes instructions administratives que la licence Compétition.
  - Le type de licence :
    - **D** : Dirigeant

### **b) Licence Découverte**

- ▶ Pour la licence Découverte, l'adhérent doit utiliser le bordereau 26-11. Elle concerne les personnes qui souhaitent participer à un cycle de découverte ou d'initiation au tennis de table en intérieur et qui n'ont jamais été titulaire d'une licence compétition ou d'une licence loisir. Sa durée de validité est d'un mois. Elle n'est pas renouvelable, ni au titre d'une même saison, ni lors d'une saison ultérieure. Elle peut être transformée en licence compétition ou en licence loisir au titre d'une association à n'importe quel moment de la saison.
- ▶ Pour la licence Découverte, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif est obligatoire. Lorsque le sportif est mineur, le questionnaire de santé sera réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention de la licence Découverte nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport.
  - Le type de licence :
    - **I** : Découverte

### **c) Procédures applicables aux licences Compétition, Loisir, Dirigeant et Découverte**

**Le licencié ou son représentant légal doit signer le formulaire ou le bordereau.**

- ▶ **L'adhérent fournit au club les pièces nécessaires** concernant son statut médical (certificat médical pour la pratique sportive, attestation pour un auto-questionnaire), pour les étrangers, les pièces justifiant de sa présence légale sur le territoire français. Pour une licence Loisir ou Compétition, il est également possible d'utiliser l'outil en ligne de demande dématérialisée.
  - ▶ Le club **recupère** auprès de son adhérent **les documents et pièces annexes** et s'assure de l'exactitude des informations transmises (identité, orthographe, date de naissance, lieu et nom de naissance, adresses postale et électronique, etc...).
  - ▶ Le club procède ensuite à la prise de licence :
    - **Soit directement dans l'espace club** pour les clubs ayant reçu l'autorisation du comité.  
**Dans ce cas, le club garde l'ensemble des documents fournis et en devient responsable.**
    - **Soit il transmet l'ensemble des documents au comité** qui deviendra détenteur et responsable des documents précédemment décrits.  
**Dans le cas des étrangers, l'ensemble des documents devra être transmis au comité qui procédera à la prise de licence.** Si l'adhérent possède un titre de séjour expirant avant la date de fin de la saison, le comité indiquera cette date dans la fiche du licencié (date de fin de validation), dans SPID.
- ▶ **Droit à l'erreur :** Toute modification de type de licence, notamment à la suite de la transformation d'une licence Loisir en licence Compétition ou Dirigeant peut faire l'objet d'un **retour en arrière en cas d'erreur involontaire et de bonne foi dans un délai de 7 jours**. Cette modification est du ressort de l'organisme gestionnaire de la licence dans le respect du délai imparti. Une fois ce délai échu, il ne sera plus possible de modifier la licence concernée avant la fin de saison.

## **C2 - CONTROLE ET VERIFICATION DE LA LICENCIATION**

Il est possible de consulter la validité de la licenciation d'un joueur ainsi que la situation du joueur vis-à-vis de la certification médicale le jour de la compétition :

- par présentation de l'attestation de licence imprimée au préalable par le joueur ou par l'association ;
- par présentation de l'attestation collective imprimée par le club ;
- via l'application de la FFTT pour smartphones (Android et IOS).

Les autres sources (y compris les sites et applications agréées par la FFTT, via l'API officielle), n'ont pas vocation à présenter une pièce officielle permettant la vérification de la licence.

## **C3 - LICENCES EVENEMENTIELLES ET TITRES DE PARTICIPATION**

Les licences événementielles sont saisies par le comité. **Les autres titres de participation sont saisis par les clubs.**

La Licence événementielle a été créée pour fédérer les pratiquants occasionnels lors d'organisations promotionnelles comme un tournoi des écoles, un tournoi spécifique aux non licencié(e)s, une journée Porte ouverte, une rencontre amicale Parents/enfants ou tout autre événement promotionnel. Elle est gratuite et intègre la Responsabilité Civile.

Si le club organise ce type d'événement promotionnel, c'est l'occasion de créer des licences événementielles.

Pour cela, il suffit de collecter les informations via le bordereau Licence événementielle téléchargeable à l'adresse suivante [http://www.fft.com/doc/administratif/Bordereau\\_Licence\\_Evenementielle.pdf](http://www.fft.com/doc/administratif/Bordereau_Licence_Evenementielle.pdf) et d'adresser au comité les formulaires complétés ou un fichier sous format excel en précisant bien l'intitulé et la date de l'événement : Les champs obligatoires : nom, prénom, date de naissance, code postal et ville, adresse email.

La saisie de la licence peut se dérouler tout au long de la saison sportive.

## **C4 - LICENCE LIBERTE**

- ▶ Pour la prise de licence liberté, il convient d'utiliser l'accès en ligne dédié : <https://www.fft.com/liberte/views/>

La licence liberté est attachée à un comité départemental. Elle concerne les personnes qui pratiquent le tennis de table en extérieur ou le tennis de table virtuel et **qui ne sont pas titulaires d'une licence compétition ou d'une licence loisir**. Elle est obligatoire pour certaines compétitions organisées par la Fédération dans ce cadre. Sa durée de validité est liée au choix effectué lors de sa délivrance (**2 mois, 6 mois, 12 mois**).

**La licence liberté peut être transformée en licence loisir au titre d'une association à n'importe quel moment de la saison.**

**La licence liberté peut être transformée en licence compétition au titre d'une association à n'importe quel moment de la saison si l'une des conditions suivantes est remplie :**

- la personne n'était pas licenciée compétition la saison précédente ;
- la transformation correspond au renouvellement de la licence au titre de la même association ;
- la personne était titulaire d'une licence loisir la saison précédente dans une autre association.

Dans le troisième cas, la transformation nécessite un transfert promotionnel.

Pour une personne titulaire d'une licence liberté et qui possédait une licence compétition dans une autre association en France lors de la saison précédente ou une licence dans une fédération nationale étrangère lors de la saison en cours ou lors de la saison précédente, sa participation à une compétition réservée aux titulaires d'une licence compétition nécessite au préalable une mutation exceptionnelle (voir article II.213).

La licence liberté ne permet la participation qu'aux compétitions de tennis de table en extérieur et de tennis de table virtuel.

- Le type de licence :
  - L : Liberté

## D – PROTECTION DES LICENCIES

### 1 - Certificat médical

Voir « C1 » 5) - Certification médicale.

### 2 – Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à [declaration@maif.fr](mailto:declaration@maif.fr), copie à [fft@fft.email](mailto:fft@fft.email). Le formulaire conseillé est téléchargeable via le lien suivant <https://www.fft.com/doc/administratif/documents/A1-Avis-de-declaration-de-sinistre-07-2025.pdf> ou peut être obtenu auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande.

Pour répondre au devoir d'information sur les garanties d'assurance souscrites par la FFTT pour les licenciés, l'ensemble des documents relatifs à l'assurance sont accessibles sur le site fédéral, <https://www.fft.com/site/jouer/licences/assurance>.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec la MAIF couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

#### **Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?**

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale. **Pour rappel, le montant de cette garantie de base «dommage corporel» est inclus par défaut dans le prix de la licence fédérale**, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations telles que le forfait journalier, des frais de transport en complément d'un remboursement pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

**Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.**

Le club a obligation de porter à la connaissance des licenciés la garantie de base du contrat d'assurance dont ils vont bénéficier en cas d'accident corporel, survenu lors de la pratique du tennis de table. Cette garantie étant limitée, il est conseillé de souscrire des garanties complémentaires.

L'assureur fédéral souhaite attirer l'attention sur le besoin renforcé de communication autour de ces garanties complémentaires et propose un bordereau spécifique intitulé « Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence FFTT », accessible en annexe 3 et sur l'espace assurance du site fédéral (A5). Le bordereau de demande de licence (26-2-2) est également modifié en ce sens.

Il est enfin demandé à chaque club de bien vouloir afficher dans ses locaux le document intitulé « Garanties accordées par l'assurance FFTT / MAIF » présent en annexe p12 et sur l'espace assurance du site fédéral (A3).

**Le licencié doit obligatoirement apposer sa signature sur l'imprimé de demande de licence après avoir pris connaissance des informations concernant l'assurance.** Garanties : voir annexe p12.

## E – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

### Fichier informatique

En apposant sa signature sur l'imprimé de demande de licence, le licencié atteste avoir pris connaissance que les informations qu'il a fournies font l'objet d'un fichier déclaré à la CNIL.

Toute opposition de la part du licencié doit être adressée :

- soit au service informatique de la FFTT ([delegue.rgpd@fft.email](mailto:delegue.rgpd@fft.email)) ;
- soit à l'organisme gestionnaire qui fera le nécessaire ;
- le licencié peut également modifier sa propre fiche en se rendant sur l'espace licencié (<https://www.fft.com/espacelicencie>).

En vertu du droit à l'oubli, le licencié a le droit de demander à la FFTT l'effacement de ses données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel).

Ainsi, en cas de non renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.

Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter le gestionnaire qui contactera lui-même la fédération.

## F - CHAMPIONNATS ET EPREUVES DEPARTEMENTALES

Elles sont annoncées par mail et via le site internet du comité.

**Ne peuvent s'engager dans les diverses compétitions que les associations financièrement en règle avec le Comité Départemental, la Ligue et la FFTT.**

## G – REGLES CONCERNANT LE CLASSEMENT

### **Démarche d'équivalence de classement :**

Les clubs souhaitant obtenir une équivalence de classement doivent utiliser le questionnaire accessible via le lien suivant, [https://www.fft.com/classement\\_form/equivalence\\_form.php](https://www.fft.com/classement_form/equivalence_form.php), également présent sur le site internet fédéral, onglet « Compétitions », rubrique « Infos générales ». Cette démarche et le retour obtenu ne constitue en aucun cas un accord pour la délivrance d'une licence. Le club doit procéder aux démarches complémentaires.

# ANNEXES

## Annexe 1

### Catégories d'âge saison 2026/2027

Catégories	Dates de naissance	
VÉTÉRANS	nés en 1936 et avant	Vétéran 90
	du 1er Janvier 1937 au 31 Décembre 1941	Vétéran 85
	du 1er Janvier 1942 au 31 Décembre 1946	Vétéran 80
	du 1er Janvier 1947 au 31 Décembre 1951	Vétéran 75
	du 1er Janvier 1952 au 31 Décembre 1956	Vétéran 70
	du 1er Janvier 1957 au 31 Décembre 1961	Vétéran 65
	du 1er Janvier 1962 au 31 Décembre 1966	Vétéran 60
	du 1er Janvier 1967 au 31 Décembre 1971	Vétéran 55
	du 1er Janvier 1972 au 31 Décembre 1976	Vétéran 50
	du 1er Janvier 1977 au 31 Décembre 1981	Vétéran 45
	du 1er Janvier 1982 au 31 Décembre 1986	Vétéran 40
SENIORS	du 1er Janvier 1987 au 31 Décembre 2007	Senior
JUNIORS (U19)	Nés en 2008	Junior 4 (« - de 19 ans »)
	Nés en 2009	Junior 3 (« - de 18 ans »)
	Nés en 2010	Junior 2 (« - de 17 ans »)
	Nés en 2011	Junior 1 (« - de 16 ans »)
CADETS	Nés en 2012	Cadet 2 (« - de 15 ans »)
	Nés en 2013	Cadet 1 (« - de 14 ans »)
MINIMES	Nés en 2014	Minime 2 (« - de 13 ans »)
	Nés en 2015	Minime 1 (« - de 12 ans »)
BENJAMINS	Nés en 2016	Benjamin 2 (« - de 11 ans »)
	Nés en 2017	Benjamin 1 (« - de 10 ans »)
POUSSINS	Nés en 2018 et après	Poussin (« - de 9 ans »)

# TARIFS 2026/2027

## Mode de paiement

- **Par virement :** Titulaire du compte COMITE DEPARTEMENTAL TENNIS DE TABLE HAUTS DE SEINE  
IBAN FR76 3006 6106 7200 0202 0860 108 BIC CMCIFRPP
- **Par chèque à l'ordre du CDTT 92 ; bien préciser sur l'enveloppe :**  
Comité Départemental de Tennis de Table des Hauts-de Seine (CDTT 92) - 1 Rue de la Poterie- 93200 SAINT DENIS

TARIFS 2026/2027	tarifs 2025/2026				tarifs 2026/2027			
	Part FFTT	Part LIGUE	Part CDTT92	CDTT 92	Part FFTT	Part LIGUE	Part CDTT92	CDTT 92
	2025/2026	2025/2026	2025/2026	2025/2026	2026/2027	2026/2027	2026/2027	2026/2027
Nouveaux Clubs 1 <sup>e</sup> année	24,00 €		24,00 €	48,00 €	24,00 €		24,00 €	48,00 €
Nouveaux Clubs 2 <sup>e</sup> année	24,00 €		24,00 €	48,00 €	24,00 €		24,00 €	48,00 €
Réaffiliation	75,00 €		14,00 €	89,00 €	75,00 €		14,00 €	89,00 €
Cotisation Régionale (à partir 3 <sup>e</sup> me année)		82,00 €		82,00 €		82,00 €		82,00 €
Cotisation Départementale			61,00 €	61,00 €			61,00 €	61,00 €
Diffusion numérique - CDTT			75,00 €	75,00 €			85,00 €	85,00 €

LICENCES COMPETITION								
Séniors/Vétérans	24,15 €	16,00 €	21,85 €	62,00 €	24,15 €	16,00 €	22,85 €	63,00 €
Juniors	24,15 €	16,00 €	21,85 €	62,00 €	24,15 €	16,00 €	22,85 €	63,00 €
Cadets	16,15 €	9,00 €	21,85 €	47,00 €	16,15 €	9,00 €	22,85 €	48,00 €
Minimes	16,15 €	9,00 €	21,85 €	47,00 €	16,15 €	9,00 €	22,85 €	48,00 €
Benjamins	16,15 €	9,00 €	9,85 €	35,00 €	16,15 €	9,00 €	10,85 €	36,00 €
Poussins	16,15 €	9,00 €	9,85 €	35,00 €	16,15 €	9,00 €	10,85 €	36,00 €

LICENCES LOISIR								
Séniors/Vétérans	10,40 €	0,00 €	9,00 €	19,40 €	10,40 €	0,00 €	9,00 €	19,40 €
Juniors	10,40 €	0,00 €	9,00 €	19,40 €	10,40 €	0,00 €	9,00 €	19,40 €
Cadets	5,50 €	0,00 €	4,00 €	9,50 €	5,50 €	0,00 €	4,00 €	9,50 €
Minimes	5,50 €	0,00 €	4,00 €	9,50 €	5,50 €	0,00 €	4,00 €	9,50 €
Benjamins	5,50 €	0,00 €	4,00 €	9,50 €	5,50 €	0,00 €	4,00 €	9,50 €
Poussins	5,50 €	0,00 €	4,00 €	9,50 €	5,50 €	0,00 €	4,00 €	9,50 €

MUTATIONS								
<b>Messieurs</b>								
N° 1 à 10	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €	3 400,00 €
N° 11 à 25	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
N° 26 à 50	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €
N° 51 à 100	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
N° 101 à 300	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
N°301 à 1000	550,00 €	0,00 €	0,00 €	550,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €	550,00 €
Classés 19 et plus (sauf n°)	0,00 €	310,00 €	105,00 €	415,00 €	0,00 €	310,00 €	105,00 €	415,00 €
Classés 17 et 18	0,00 €	260,00 €	97,00 €	357,00 €	0,00 €	260,00 €	97,00 €	357,00 €
Classés 15 et 16	0,00 €	190,00 €	93,00 €	283,00 €	0,00 €	190,00 €	93,00 €	283,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	170,00 €	86,00 €	256,00 €	0,00 €	170,00 €	86,00 €	256,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	150,00 €	70,00 €	220,00 €	0,00 €	150,00 €	70,00 €	220,00 €
Classés 7 à 9	0,00 €	75,00 €	60,00 €	135,00 €	0,00 €	75,00 €	60,00 €	135,00 €
Classés 6	0,00 €	70,00 €	30,00 €	100,00 €	0,00 €	70,00 €	30,00 €	100,00 €
Classés 5	0,00 €	0,00 €	20,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €	20,00 €	20,00 €
<b>Féminines</b>								
N° 1 à 10	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €
N° 11 à 25	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
N° 26 à 50	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €	1 150,00 €
N° 51 à 100	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
N° 101 à 300	550,00 €	0,00 €	0,00 €	550,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €	550,00 €
Classées 15 et plus	0,00 €	190,00 €	96,00 €	286,00 €	0,00 €	190,00 €	96,00 €	286,00 €
Classées 13 et 14	0,00 €	170,00 €	77,00 €	247,00 €	0,00 €	170,00 €	77,00 €	247,00 €
Classées 10 à 12	0,00 €	150,00 €	70,00 €	220,00 €	0,00 €	150,00 €	70,00 €	220,00 €
Classées 7 à 9	0,00 €	75,00 €	60,00 €	135,00 €	0,00 €	75,00 €	60,00 €	135,00 €
Classées 6	0,00 €	70,00 €	30,00 €	100,00 €	0,00 €	70,00 €	30,00 €	100,00 €
Classées 5	0,00 €	0,00 €	20,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €	20,00 €	20,00 €

CRITERIUM FEDERAL Niveaux Rég / Nat * (1)								
Séniors	17,00 €	32,00 €	9,00 €	58,00 €	17,00 €	32,00 €	9,00 €	58,00 €
Juniors	8,00 €	32,00 €	7,00 €	47,00 €	8,00 €	32,00 €	7,00 €	47,00 €
Cadets	8,00 €	32,00 €	7,00 €	47,00 €	8,00 €	32,00 €	7,00 €	47,00 €
Minimes	8,00 €	32,00 €	7,00 €	47,00 €	8,00 €	32,00 €	7,00 €	47,00 €
Benj.Poussins	8,00 €	22,00 €	3,00 €	33,00 €	8,00 €	22,00 €	3,00 €	33,00 €

\*(1) Les joueurs(euses) du Critérium fédéral évoluant en NATIONALE 1, sont exempté(e)s de la part départementale du tarif

CRITERIUM FEDERAL Niveau Dép (SOUS RESERVE QUE L'EPREUVE SOIT ORGANISEE)								
Séniors	17,00 €	0,00 €	41,00 €	58,00 €	17,00 €	0,00 €	41,00 €	58,00 €
Juniors	8,00 €	0,00 €	39,00 €	47,00 €	8,00 €	0,00 €	39,00 €	47,00 €
Cadets	8,00 €	0,00 €	39,00 €	47,00 €	8,00 €	0,00 €	39,00 €	47,00 €
Minimes	8,00 €	0,00 €	39,00 €	47,00 €	8,00 €	0,00 €	39,00 €	47,00 €
Benj.Poussins	8,00 €	0,00 €	25,00 €	33,00 €	8,00 €	0,00 €	25,00 €	33,00 €

CRITERIUM FEDERAL Niveau Dép 3ème et 4ème tours (SOUS RESERVE QUE L'EPREUVE SOIT ORGANISEE)								
Séniors	17,00 €	0,00 €	20,00 €	37,00 €	17,00 €	0,00 €	20,00 €	37,00 €
Juniors	8,00 €	0,00 €	19,00 €	27,00 €	8,00 €	0,00 €	19,00 €	27,00 €
Cadets	8,00 €	0,00 €	19,00 €	27,00 €	8,00 €	0,00 €	19,00 €	27,00 €
Minimes	8,00 €	0,00 €	19,00 €	27,00 €	8,00 €	0,00 €	19,00 €	27,00 €
Benj.Poussins	8,00 €	0,00 €	12,00 €	20,00 €	8,00 €	0,00 €	13,00 €	21,00 €

Championnat par Equipes 1° Phase								
Départ. Mess. (équipe de 4)			105,00 €	105,00 €			110,00 €	110,00 €
Départ. Dames (équipe de 4)*			60,00 €	60,00 €			65,00 €	65,00 €
Championnat par Equipes 2° Phase								
Départ. Mess. (équipe de 4)			60,00 €	60,00 €			60,00 €	60,00 €
Départ. Dames (équipe de 4)*			30,00 €	30,00 €			30,00 €	30,00 €
Championnat par équipes du Dimanche Matin								
			70,00 €	70,00 €			70,00 €	70,00 €
Championnat des Jeunes								
			32,50 €	32,50 €			35,00 €	35,00 €

\* Gratuité pour les clubs n'ayant pas engagé d'équipes féminines depuis au moins 3 saisons

AUTRES EPREUVES								
Coupe Nationale Vétérans (équipe)			15,00 €	15,00 €			15,00 €	15,00 €
Tournoi Féminin (CD92/CD78) - 1 tableau			7,00 €	7,00 €			7,00 €	7,00 €
Tournoi Féminin (CD92/CD78) - 2 tableaux			13,00 €	13,00 €			13,00 €	13,00 €
Finales par classement			10,00 €	10,00 €			12,00 €	12,00 €
Critérium Vétérans			15,00 €	15,00 €			16,00 €	16,00 €
Génération clubs (BJ)			7,00 €	7,00 €			8,00 €	8,00 €
Challenge Jeune Pongiste (confirmés)			6,50 €	6,50 €			7,00 €	7,00 €
Challenge Jeune Pongiste (découvertes)			3,00 €	3,00 €			5,00 €	5,00 €
Tournoi Double Mixtes			15,00 €	15,00 €			15,00 €	15,00 €
Tournoi découverte			4,00 €	4,00 €			5,00 €	5,00 €
Tournoi Poussins (par tour)			5,00 €	5,00 €			7,00 €	7,00 €
Tournoi Ping Park 92			15,00 €	15,00 €			15,00 €	15,00 €
Open 92 diversité			10,00 €	10,00 €			12,00 €	12,00 €

TECHNIQUE								
CPS Sélection (par journée)			7,00 €	7,00 €			10,00 €	10,00 €
Regroupement Ping Parkinson			10,00 €	10,00 €			15,00 €	15,00 €
Regroupement vétérans (par journée)			10,00 €	10,00 €			15,00 €	15,00 €
Regroupement féminin (par journée)			0,00 €	0,00 €			5,00 €	5,00 €

PENALITES CHAMPIONNATS								
1= Forfait général (Dames ou Messieurs)			100,00 €	100,00 €			100,00 €	100,00 €
2= Forfait dans sa salle (1ère fois) (eq Messieurs ou Dames)			75,00 €	75,00 €			75,00 €	75,00 €
3= Forfait extérieur (1ère fois) eq Messieurs ou Dames			40,00 €	40,00 €			50,00 €	50,00 €
4= Feuille de match en retard (non parvenue au C.D.le vendredi suivant)			40,00 €	40,00 €			40,00 €	40,00 €
5= Feuille de match non reçue			PE+41 €	PE+41€			PE+41 €	PE+41€
6= Feuilles incomplètes (Manque JA, Signature)			20,00 €	20,00 €			20,00 €	20,00 €
7= Joueur non qualifié			PE+30€	PE+30€			PE+30€	PE+30€
8= Mauvaise composition d'équipe			PE+20 €	PE+20€			PE+20€	PE+20€
9= Erreur d'inscription, présentation illisible, Erreur de formulaire			15,00 €	15,00 €			15,00 €	15,00 €
10= Résultats non saisis à temps sur spid			20,00 €	20,00 €			20,00 €	20,00 €
Mauvaise composition cht des jeunes (catégorie, licence manquante, pas qualifié)			30,00 €	30,00 €			30,00 €	30,00 €
Forfait non annoncé dans les délais - journée Championnat des Jeunes			50,00 €	50,00 €			50,00 €	50,00 €
Forfait non annoncé dans les délais - Journée Finale Champ des Jeunes			100,00 €	100,00 €			100,00 €	100,00 €
Caution pour appel de décision			100,00 €	100,00 €			100,00 €	100,00 €

AUTRES								
Imprimés (1 feuille)		1,50 €		1,50 €		1,50 €		1,50 €
Frais de Port			Refaturés	Refaturés		Refaturé	Refaturés	

## Annexe 3

# Documents à télécharger

<https://www.fft.com/doc/administratif/telechargement.html>

Ref	DESIGNATION	RUBRIQUE / LIEN
26-1	Demande d'affiliation	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-1-affiliation.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-1-affiliation.pdf</a>
26-2	Demande de licence (compétition, dirigeant et loisir)	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-2-licence.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-2-licence.pdf</a>
26-11	Demande de licence (découverte)	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-11-licence-decouverte.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-11-licence-decouverte.pdf</a>
26-3	Demande de mutation	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-3-mutation.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-3-mutation.pdf</a>
26-4	Demande de transfert promotionnel	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-4-transfert-Promo.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-4-transfert-Promo.pdf</a>
26-9	Certificat médical pour la pratique du tennis de table	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-9-certificat.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-9-certificat.pdf</a>
26-10-1	Attestation réponse autoquestionnaire pour majeur	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-10-1-autoquestionnaire-medical-majeur.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-10-1-autoquestionnaire-medical-majeur.pdf</a>
26-10-2	Attestation réponse autoquestionnaire pour mineur	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-10-2-autoquestionnaire-medical-mineur.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-10-2-autoquestionnaire-medical-mineur.pdf</a>
26-10-3	Attestation réponse autoquestionnaire licence Découverte	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-10-3-licence-decouverte.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-10-3-licence-decouverte.pdf</a> (uniquement pour les majeurs)
26-5	Récapitulatif administratif et financier	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-5-raf.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-5-raf.pdf</a>
Assurances		Avis de déclaration de sinistre : <a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/a1-avis-de-declaration-de-sinistre-07-2026-4414.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/a1-avis-de-declaration-de-sinistre-07-2026-4414.pdf</a> Résumé des garanties : <a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/FFTT_ASS-ACC-CORPO_06-2026.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/FFTT_ASS-ACC-CORPO_06-2026.pdf</a> Notice individuelle dommages corporels : <a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/FFTT-IA_A3_06-2026.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/FFTT-IA_A3_06-2026.pdf</a> Garanties accordées par l'assurance FFTT MAIF : <a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/Notice%20individuelle_FFTT_06-2026.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/Notice%20individuelle_FFTT_06-2026.pdf</a> (Affichage obligatoire dans les locaux du club) Bulletin d'adhésion aux options complémentaires individuelle accident : <a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/BulletinAdhesionOptionsComplementaires.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/BulletinAdhesionOptionsComplementaires.pdf</a>

Tous les documents liés aux assurances sont consultables sur le site fédéral dans la rubrique "Jouer", sous menu "Licences", onglet "Assurance".

## Notices d'utilisation

Notices d'utilisation Désignation	Lien
SPID - Espace "Mon Club" - Création de Licences	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Creation_Licence.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Creation_Licence.pdf</a>
SPID - Espace "Mon Club" - Renouvellement de Licences	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Renouvellement_Licence.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Renouvellement_Licence.pdf</a>
SPID - Espace "Mon Club" - Réaffiliation de Club	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf</a>
SPID - Espace "Mon Club" - Création de Permissions	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Creation_Permission.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Creation_Permission.pdf</a>
SPID - Espace "Mon Club" - Demande de Mutation	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demande_De_Mutation.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demande_De_Mutation.pdf</a>
SPID - Espace "Mon Club" - Demande d'Homologation de Tournois	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demande_Homologation_Tournois.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demande_Homologation_Tournois.pdf</a>
SPID - Espace "Mon Club" - Demande de modification de rencontre	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demander_Une_Modification_De_Rencontre.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demander_Une_Modification_De_Rencontre.pdf</a>
SPID - Espace "Mon Club" - Saisie de résultats par Equipe	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Saisir_Resultat_Par_Equipe.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Saisir_Resultat_Par_Equipe.pdf</a>

Lien vers le Forum : [http://www.fft.com/wiki\\_spid2/](http://www.fft.com/wiki_spid2/)